

Tableau répertoriant les cas de mutilations sexuelles éligibles à une demande d’asile ou de protection subsidiaire près l’Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA).

<u>Catégorie</u>	<u>Risques</u>	<u>Protection de l’OFPRA existante ?</u>	<u>Pièces demandées relatives à l’instruction du dossier</u>
<u>Personne mineure</u>	➤ Ayant un risque d’une mutilation sexuelle	<u>Oui</u>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Certificat médical constatant l’absence de mutilation sexuelle féminine de l’enfant <p>En application de l’article L. 723-5 du Ceseda, ce certificat médical est obligatoire et doit être impérativement délivré par un médecin en médecine légale exerçant dans l’un des établissements de santé visés dans l’arrêté INTV1721843A du 23 août 2017.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Certificat médical attestant des mutilations sexuelles sur la mère. La présente attestation n’est pas encadrée par l’arrêté INTV1721843A du 23 août 2017 et peut-être effectuée par un médecin de son choix. ➤ Si la jeune fille est née en France. Son acte de naissance datant de moins de trois mois.
	➤ Ayant été mutilée	<p><u>Oui sous condition d’un risque persistant de MSF</u></p> <p><u>(MSF partielle, Bénéfice d’une chirurgie réparatrice)</u></p>	<p>Il s’agit d’un prolongement de la catégorie mineures ayant un risque de mutilation sexuelle.</p> <p>Les mêmes pièces sont donc à fournir.</p>

<p><u>Personne majeure</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ayant un risque de mutilation sexuelle ➤ Ayant subi une mutilation sexuelle partielle et risquant une mutilation sexuelle totale ➤ Ayant subi une mutilation sexuelle, et ayant procédé à une chirurgie réparatrice 	<p style="text-align: center;"><u>Oui</u></p>	<p>Un certificat médical attestant l'absence totale ou partielle de mutilation sexuelle féminine, ou constatant une chirurgie réparatrice (ce certificat n'est pas régi par les modalités prévues dans l'arrêté précité). Ainsi, il peut être effectué auprès du médecin de son choix.</p>
---------------------------------------	--	--	--